

SOUS-PREFECTURE D'ETAMPES

RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) DE LA SFDM

Réunion du : jeudi 29 novembre 2012

Présidée par : M. Ghyslain CHATEL, Sous-Préfet d'Étampes

Objet : CSS autour des installations de la SFDM

Rédacteur : Thierry Costes

P.J. : Liste des participants

Mel : thierry.costes@essonne.gouv.fr

I – OBJET DE LA REUNION :

L'ordre du jour était le suivant :

- présentation du rapport annuel des exploitants ;
- point sur l'avancée des PPRT ;
- cartographie du risque élaborée par la DDT et le CGA ;
- validation de la procédure de vote ;
- désignation du représentant de la CSS pour l'élaboration des PPRT (liste POA) ;
- validation de la procédure de mise à disposition du public du bilan des actions de la CSS ;
- rédaction d'un règlement interne décrivant le mode de fonctionnement du bureau.

INTRODUCTION

Compte tenu de l'absence de la totalité des membres du collège « Riverains » et de tous les membres du collège « Collectivités territoriales » à l'exception de la commune de Bouville, M le Sous-Préfet propose aux membres présents que tous les sujets nécessitant un vote de l'ensemble des membres de la CSS soient reportés à la prochaine réunion qui sera programmée courant 2013.

Ce report concerne les sujets suivants :

- validation de la procédure de vote au sein de la CSS ;
- désignation du représentant de la CSS pour l'élaboration des PPRT (liste POA) ;
- validation de la procédure de mise à disposition du public du bilan des actions de la CSS ;
- rédaction d'un règlement interne décrivant le mode de fonctionnement du bureau;
- désignation des membres du bureau.

Suite à une réorganisation interne de l'inspection des installations classées du ministère de la Défense, depuis le 06 novembre 2012 le dépôt pétrolier implanté sur la commune de Cerny et exploité par la SFDM est dorénavant suivi par l'inspecteur Jean-Michel POUSSSET. M Jean-Michel POUSSSET avait déjà en charge le suivi des trois autres parcs.

II – POINTS EXAMINES :

Présentation du rapport annuel des exploitants

- **Une présentation de l'activité de la SFDM est effectuée par M Billaud.**

Les points abordés sont les suivants :

- présentation générale de l'activité
- les installations en Essonne

- le bilan du système de gestion et de sécurité (SGS)
- le projet d'extension (quai de chargement) du parc de Cerny a également été présenté, tout en rappelant aux membres de la CSS que ce projet n'a pas à être abordé en CSS. La CSS ayant pour mission de créer un cadre d'échange et d'informations entre les différents représentants des collèges sur les actions menées par les exploitants au sein du ou des sites, sous le contrôle des pouvoirs publics, en vue de prévenir les risques d'accidents majeurs que peuvent présenter les installations.

Question de Mme le Maire de Bouville : le nombre de camions chargés sur la nouvelle plateforme de Cerny qui est annoncé est-il exact ? (340 camions journaliers)

Réponse de M Pinault : oui, le chiffre annoncé est réaliste. Par contre les camions n'emprunteront pas un seul axe : 60% du trafic circulera en direction de la N20 via Étampes et 40% du trafic vers l'A6 via Corbeil-Essonnes.

Ce sont de plus des allers-retours qui sont comptés. Les horaires de circulation devraient s'étaler de 4h30 à 18h.

➤ **Une présentation de l'activité du SEA est effectuée par le capitaine Gwénaél De Cambourg.**

Les points abordés sont les suivants :

- présentation générale de l'activité
- le dépôt de La Ferté-Alais : présentation du site d'Orveau (Parc C)
- bilans des actions de prévention

Remarque : concernant le parc C il n'y a aucun personnel du SEA présent sur le site. Le site est exploité par le SEA mais c'est le personnel de la SFDM qui intervient comme opérateur. L'ensemble des camions citernes qui pénètrent sur le site sont uniquement des camions militaires.

Présentation du CGA

M Pousset fait un point sur l'avancée des PPRT

- l'approbation des PPRT devrait s'effectuer vers le mois de juin 2014. Pour le parc D (Cerny), l'échéancier enregistre un décalage de 3 à 6 mois par rapport aux autres parcs. Ce décalage est dû à une réorganisation interne du CGA.
- présentation des périmètres d'étude des différents parcs. M Pousset fait remarquer que le périmètre d'étude ne prendra pas en compte les futures installations du parc D (Cerny) (quai de chargement) comme le prévoit la réglementation. La nouvelle installation (quai de chargement) sera étudiée dans le cadre de la procédure d'instruction du dossier d'autorisation d'exploiter. Cette procédure est toujours en cours et fera l'objet d'une enquête publique dont la date n'est pas encore fixée.

Présentation de la DDT

- Présentation de la carte des enjeux des communes de Guigneville sur Essonne et de d'Huisson Longueville.

- La DDT a effectué des visites de terrain afin de relever les enjeux : l'urbanisation actuelle (habitats, activités, infra-structures routières et ferroviaires, les espaces publics ouverts ...). Une superposition avec le zonage des PLU des communes sera réalisé également dans le cadre de l'élaboration des PPRT. Les projets de cartes seront présentés aux POA, et pourront évoluer pendant l'élaboration du PPRT pour faire apparaître les projets des communes.

Concernant le pipe-line, la carte des enjeux montre sa présence mais le règlement du PPRT n'en

tient pas compte. Un porter à connaissance a été réalisé par la DDT en 2011 pour diffuser auprès des communes les cartes accompagnées d'une fiche d'information relative aux risques liés par les canalisations de transport de matières dangereuses. L'effet domino des accidents entre Pipe-line et les sites est pris en compte dans l'étude de danger.

Questions diverses :

Consultation des études de dangers (EDD)

Lors de la dernière réunion de la CSS, il avait été précisé que les études de dangers étaient consultables dans les locaux du CGA. Cette proposition est toujours d'actualité.

Le CGA a demandé aux exploitants si des documents contenus dans les EDD devaient être enlevés avant la mise en consultation (ces documentations restent alors auprès du service instructeur et ne sont pas divulguées).

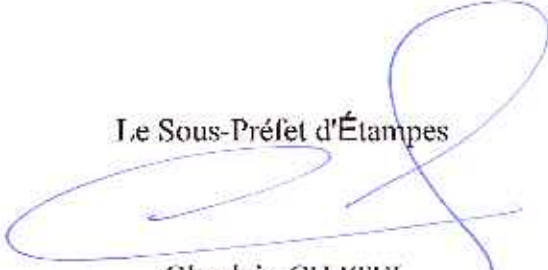
Réponse des exploitants : à ce jour, aucune documentation n'est à soustraire à la consultation des communes ou du public, par contre lors des consultations les copies sont interdites ainsi que la prise de photos. Le tri parmi les informations rend souvent la lecture mal aisée et en enlève tout le sens.

D'autre part, concernant la consultation des EDD outre la possibilité de les consulter au sein du CGA à Paris, M le Sous-Préfet en accord avec M Pousset propose que la consultation des EDD s'effectue sur RDV à la Sous-Préfecture, en présence de M Pousset.

DECISIONS PRISES :

- **Prochaine réunion de la CSS : elle devrait avoir lieu au cours du 1^{er} trimestre 2013**
- Les décisions relatives aux thèmes ci-dessous nécessitant la présence de l'ensemble des collègues, ces sujets seront abordés lors de la prochaine réunion de la CSS :
 - validation de la procédure de vote
 - désignation du représentant de la CSS pour l'élaboration des PPRI (liste des POA)
 - validation de la procédure de mise à disposition du public du bilan des actions de la CSS
 - rédaction d'un règlement interne décrivant le mode de fonctionnement du bureau.
 - désignation des membres du bureau

Le Sous-Préfet d'Étampes



Ghyslain CHATEL

